



Conseil de sécurité

Distr.
GÉNÉRALE

S/1999/294
17 mars 1999
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

RAPPORT DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL PRÉSENTÉ EN APPLICATION DE
LA RÉOLUTION 1216 (1998) DU CONSEIL DE SÉCURITÉ RELATIVE
À LA SITUATION EN GUINÉE-BISSAU

I. INTRODUCTION

1. Le présent rapport est soumis en application du paragraphe 12 de la résolution 1216 (1998) du Conseil de sécurité datée du 21 décembre 1998, dans laquelle le Conseil m'a prié de le tenir régulièrement informé de la situation en Guinée-Bissau et de lui présenter, au plus tard le 17 mars 1999, un rapport sur l'application de l'Accord d'Abuja (S/1998/1028, annexe), y compris l'exécution du mandat de la force d'interposition du Groupe d'observateurs militaires de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (ECOMOG).

2. Le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, M. Kieran Prendergast, a informé le Conseil le 4 février 1999 de la situation générale en Guinée-Bissau. Le présent rapport répond donc d'une manière plus précise à la demande d'informations du Conseil sur l'application de l'Accord d'Abuja, qui a pour objet de rétablir la paix en Guinée-Bissau.

II. L'ACCORD D'ABUJA

3. Les membres du Conseil se souviendront qu'en vertu de l'Accord d'Abuja signé à Abuja le 1er novembre 1998, les parties au conflit en Guinée-Bissau, à savoir le Gouvernement du Président João Bernardo Vieira et la junte militaire autoproclamée de ce pays, sont convenues de ce qui suit :

- a) De réaffirmer l'accord de cessez-le-feu signé à Praia le 26 août 1998;
- b) Que toutes les troupes étrangères présentes en Guinée-Bissau se retireront – cela s'effectuera en même temps que sera déployée une force d'interposition de l'ECOMOG, qui prendra le relais;
- c) Que la force d'interposition de l'ECOMOG garantira la sécurité le long de la frontière entre la Guinée-Bissau et le Sénégal, servira de tampon entre les parties belligérantes et veillera à ce que les organisations et organismes humanitaires puissent se rendre librement auprès des populations civiles touchées par le conflit; l'aéroport international Oswaldo Vieira et le port seront rouverts immédiatement;

d) D'instaurer sans délai un gouvernement d'unité nationale qui comprendra notamment des représentants de la junte autoproclamée, conformément à l'accord intervenu entre les parties; et

e) Que les élections présidentielles et générales seront organisées au plus tard à la fin du mois de mars 1999; ces élections seront observées par la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), la Communauté des pays de langue portugaise et la communauté internationale.

4. L'Accord d'Abuja a été le premier instrument officiel envers lequel les dirigeants des anciennes forces belligérantes, le Président João Bernardo Vieira et le général Ansumane Mane, se sont personnellement engagés. Il a été signé par des témoins comme les dirigeants de la CEDEAO ainsi que le Sous-Secrétaire général aux affaires politiques, M. Ibrahima Fall. La signature de l'accord a été considérée comme une démonstration de la volonté des deux parties de commencer à collaborer pour rétablir la paix et la normalité dans le pays.

5. Afin d'assurer l'application effective et rapide de l'Accord d'Abuja, la CEDEAO a demandé à la communauté internationale un appui logistique et d'autres soutiens matériels. Lorsque j'ai rencontré, le 11 décembre 1998, une délégation ministérielle de la CEDEAO sur les questions relatives à la Guinée-Bissau, cette délégation a réitéré que la CEDEAO avait besoin d'un appui logistique et financier afin de procéder au déploiement rapide de la force d'interposition de l'ECOMOG, qui est l'instrument d'appui opérationnel essentiel pour l'application de l'Accord sur le terrain. La délégation a souligné l'importance de la collaboration entre l'ONU et la CEDEAO et m'a demandé de nommer un représentant en Guinée-Bissau.

III. APPLICATION DE L'ACCORD D'ABUJA

A. Aspects politiques

Formation du Gouvernement d'unité nationale

6. À la suite d'un accord conclu entre le Président Vieira et le général Mane le 3 décembre 1998, M. Francisco Fadul a été nommé Premier Ministre à la tête du nouveau Gouvernement transitoire d'unité nationale prévu dans l'Accord. Afin d'aborder les questions relatives à la structure et à la composition de ce gouvernement, le Président Vieira et le général Mane se sont rencontrés à Lomé (Togo) à l'invitation du Président Gnassingbe Eyadema, Président en exercice de la CEDEAO, et ont signé le 15 décembre 1998 un protocole additionnel à l'Accord d'Abuja sur cette question.

7. Par la suite, le 8 janvier 1999, conformément à la formule décrite dans le Protocole additionnel du 15 décembre, les membres du Gouvernement transitoire d'unité nationale ont été nommés. Cinq ministres (y compris le Ministre des affaires étrangères) ainsi que trois secrétaires d'État faisant partie de ce gouvernement ont été nommés par le Président Vieira, et trois ministres (y compris les Ministres de la défense et de l'administration interne) ainsi que quatre secrétaires d'État ont été nommés par la junte autoproclamée. Bien qu'il ait été annoncé que le nouveau Gouvernement prêterait serment le 22 janvier, le Premier Ministre Fadul aurait déclaré que le Gouvernement ne commencerait à

/...

fonctionner qu'après le départ de Guinée-Bissau des troupes étrangères invitées par le Président Vieira. La reprise surprenante des combats le 31 janvier a retardé à nouveau la mise en place du Gouvernement.

8. Immédiatement après la reprise des combats, le Président Eyadema a entrepris des efforts intensifs pour obtenir un cessez-le-feu et a dépêché à Bissau deux envoyés porteurs d'un projet d'accord de cessez-le-feu, que le Président Vieira et le général Mane ont signé le 3 février. Le 17 février, les deux dirigeants ont rencontré le Président Eyadema à Lomé et ont convenu de relancer l'application des accords d'Abuja. À cette fin, le Président Vieira et le général Mane se sont engagés formellement, comme il est indiqué dans le communiqué final publié à l'issue de leur réunion, à ne plus jamais recourir aux armes, et sont convenus que l'investiture du Gouvernement d'unité nationale devrait avoir lieu dès que possible.

9. Par la suite, le 20 février, le Gouvernement d'unité nationale a été mis en place officiellement à Bissau lors d'une cérémonie présidée par le Président Vieira en présence du général Mane ainsi que de personnalités de la Guinée-Bissau et de pays étrangers, notamment le Premier Ministre du Togo, qui représentait le Président Eyadema.

10. L'investiture du nouveau Gouvernement d'unité nationale a constitué un important pas en avant dans le processus de paix. Toutefois, le fonctionnement effectif du Gouvernement s'est heurté à un certain nombre d'obstacles, notamment le manque d'installations adéquates, de personnel et d'autres ressources, étant donné que les combats avaient détruit de nombreuses installations et bâtiments gouvernementaux et forcé les fonctionnaires et autres cadres professionnels à se réfugier dans d'autres pays. La désorganisation du système économique et monétaire du pays et le manque de fonds opérationnels, venant s'ajouter au degré considérable de méfiance entre les deux parties, a également entravé les activités du nouveau Gouvernement spécialement formé, qui essaie de fonctionner avec la cohésion d'une équipe.

B. ASPECTS MILITAIRES ET RELATIFS À LA SÉCURITÉ

Le déploiement de l'ECOMOG et le retrait des forces étrangères

11. Malgré d'énormes difficultés logistiques, financières et autres, un contingent précurseur de l'ECOMOG, comprenant 110 soldats togolais, a été déployé en Guinée-Bissau entre le 26 décembre 1998 et le 2 janvier 1999. Un autre contingent de 300 hommes a été déployé le 4 février. À l'heure actuelle, la force d'interposition de l'ECOMOG en Guinée-Bissau comprend 600 hommes et est composée de contingents du Bénin, de la Gambie, du Niger et du Togo. Le Mali a annoncé récemment son intention d'envoyer un contingent de 125 soldats.

12. Depuis l'arrivée des forces de l'ECOMOG, les troupes étrangères ont commencé à se retirer, et on prévoit que leur départ sera achevé au cours des prochains jours.

13. L'ECOMOG a établi son quartier général et centre d'opérations et de commandement à Bissau, et c'est à partir de là que ses troupes sont envoyées pour effectuer des opérations dans d'autres parties du pays. Étant donné le

/...

manque d'équipements de communication appropriés, les troupes qui opèrent dans d'autres parties du pays reviennent en général le même jour à Bissau afin de réduire le risque de perdre le contact avec le quartier général de la force. Pour pouvoir améliorer ses activités de patrouille et de reconnaissance à Bissau et dans d'autres parties du pays, l'ECOMOG a indiqué qu'il avait besoin, en particulier, de véhicules tout-terrain, de matériel de communication INMARSAT et d'équipement mobile de communication par radio.

14. Comme il est prévu dans l'Accord d'Abuja, les forces de l'ECOMOG assurent la sécurité au port de mer, qui a été rouvert, ainsi qu'à l'aéroport international, qui a été rouvert pour les vols humanitaires, mais pas encore pour les vols commerciaux. Ces forces assurent également la sécurité du Président et du Premier Ministre et escortent les représentants des deux parties qui vont assister à des réunions et cérémonies, surtout à Bissau. En outre, étant donné qu'il y a environ 100 000 personnes déplacées dans tout le pays, l'ECOMOG aide les organismes humanitaires à avoir accès aux populations touchées.

15. Le déploiement de l'ECOMOG le long de la frontière entre la Guinée-Bissau et le Sénégal n'a pas encore commencé. L'ECOMOG attribue cette situation au nombre insuffisant de soldats nécessaires et a indiqué que cette tâche, qui est prévue spécifiquement dans les Accords d'Abuja, exigera un plus grand nombre de soldats. Des opinions divergentes ont été émises sur cette question par les autorités de la Guinée-Bissau. Le Président et ses partisans défendent la nécessité d'accroître le nombre de soldats, alors que le Premier Ministre et les représentants de la junte ont exprimé l'opinion selon laquelle les progrès accomplis dans le processus de paix sont suffisants pour rendre inutile l'arrivée de troupes supplémentaires.

16. À la suite de l'accord conclu entre le Président Vieira et le général Mane à Lomé le 17 février, dans lequel ils "ont réitéré la nécessité pour les parties au conflit de réaliser le désarmement et le cantonnement des troupes", l'ECOMOG a commencé la tâche de désarmement des forces des deux ex-belligérants. Afin de coordonner le processus de désarmement, une commission spéciale comprenant des représentants de l'ECOMOG, des forces loyales au Président Vieira et de la junte militaire autoproclamée a été créée à Bissau. L'ECOMOG indique qu'il a recueilli toutes les armes lourdes dans l'ensemble du pays et que ces armes se trouvent maintenant sous sa garde et sont déposées dans des entrepôts en plusieurs endroits et gardées par des troupes de l'ECOMOG. L'ECOMOG a également annoncé que la collecte des armes individuelles et légères a été achevée dans la capitale et se poursuit dans d'autres parties du pays. Ces armes sont entreposées dans des conteneurs, et chacune des trois parties représentées à la commission conjointe possède un jeu de clefs. On reconnaît en général que la collecte des armes individuelles et légères sera probablement plus difficile, étant donné que, selon certaines informations, ces armes seraient très abondantes dans le pays.

17. L'ECOMOG a également lancé un programme de déminage en collaboration avec les deux anciennes parties belligérantes. Dans un premier temps, sur la base des informations fournies par les deux parties, il a commencé à délimiter et à

marquer les zones minées. Afin de poursuivre les actions de déminage des champs de mines identifiés, il faudrait du matériel approprié, d'autres ressources et des services d'experts, qui font défaut actuellement.

18. Il est prévu qu'un accord entre la CEDEAO et la Guinée-Bissau, définissant les opérations, la composition et le statut de l'ECOMOG sur le territoire de la Guinée-Bissau, sera bientôt signé par le Secrétaire exécutif de la CEDEAO, M. Lansana Kouyaté, et des représentants du Président Vieira et de la junte militaire autoproclamée.

19. En application du paragraphe 7 de la résolution 1216 (1998) du Conseil de sécurité, un rapport de la CEDEAO sur le déploiement et le fonctionnement de l'ECOMOG est en cours d'élaboration et sera transmis au Conseil dès qu'il sera reçu.

C. Aspects électoraux

20. Comme il est indiqué plus haut à l'alinéa e) du paragraphe 3, l'Accord d'Abuja préconise la tenue d'élections "au plus tard à la fin du mois de mars 1999". Il est maintenant évident qu'il sera impossible de respecter ce délai en raison essentiellement des retards accumulés dans la mise en oeuvre de l'accord de paix. Toutefois, pour que le processus de paix aboutisse, il importe qu'un nouveau calendrier soit fixé pour cette tâche cruciale.

21. Une autre raison pour laquelle il importe de reporter les élections est la confusion à propos des questions constitutionnelles que soulèvent les diverses interprétations de la durée des mandats respectifs du Président de la République et de l'Assemblée générale. Selon la Constitution, le mandat de l'Assemblée générale aurait dû expirer le 1er juillet 1998, période qui a coïncidé avec le soulèvement militaire dans le pays. En novembre 1998, l'Assemblée s'est réunie et a adopté un projet de loi portant prorogation de son propre mandat, procédure prévue dans la Constitution. Toutefois, la loi n'a jamais été promulguée par le Président, bien que celui-ci n'y ait pas officiellement opposé son veto. Par ailleurs, le mandat du Président devrait expirer le 29 septembre 1999. La tenue d'élections après cette date risque de soulever le problème de la prorogation de son mandat. Il s'agit là d'une question qui doit être abordée dans un esprit d'ouverture, de compromis et de bonne volonté.

22. Les diverses parties intéressées en Guinée-Bissau, y compris les représentants des deux signataires de l'Accord d'Abuja, ont fait savoir aux missions récentes de l'ONU, y compris une mission du Département des affaires politiques, qui a séjourné en Guinée-Bissau du 6 au 13 mars 1999, qu'elles souhaitaient vivement que des élections se tiennent dès que possible. Toutefois, les points de vue divergent quant à la date des élections. Des facteurs critiques ont été avancés dans les arguments pour et contre les dates éventuelles, y compris la saison des pluies qui commence en juillet/août, le fait qu'il est souhaitable de réinstaller les personnes déplacées et d'assurer le retour des réfugiés (y compris, en particulier, les fonctionnaires), le départ des troupes étrangères, la réunification et la réorganisation des forces armées, l'achèvement du processus de désarmement et de démilitarisation, et la démobilisation et la réinstallation du personnel militaire excédentaire.

23. Le Président Vieira et le Premier Ministre Fadul m'ont tous deux récemment écrit pour demander une assistance de l'ONU pour les élections présidentielles et législatives. Plus précisément, ils ont demandé la coordination de toute l'assistance de la communauté internationale, la fourniture d'une assistance technique aux autorités électorales et la coordination des activités internationales d'observation du scrutin. À titre de première mesure dans le cadre d'activités d'appui éventuelles de l'ONU, j'ai prévu un spécialiste des questions électorales pour le Bureau d'appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix qui doit être créé à Bissau. Par ailleurs, des dispositions sont actuellement prises conjointement par la Division de l'assistance électorale du Secrétariat et le Programme des Nations Unies pour le développement pour déterminer quels sont exactement les besoins qui devront être satisfaits grâce à une assistance technique.

IV. LE BUREAU D'APPUI POUR LA CONSOLIDATION DE LA PAIX

24. Le 3 mars 1999, le Conseil de sécurité a approuvé ma proposition tendant à créer un bureau d'appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau, qui sera dirigé par un représentant du Secrétaire général (S/1999/233). Par la suite, une mission restreinte du Département des affaires politiques a séjourné à Bissau du 8 au 11 mars 1999. L'objectif de la mission était de faire le point de la situation sur le terrain et de déterminer les besoins logistiques et autres à satisfaire aux fins de la création et du fonctionnement du nouveau Bureau. Tous les acteurs politiques ont accueilli avec satisfaction la décision de nommer un représentant du Secrétaire général. J'informerai prochainement le Conseil du nom de la personne qui sera mon représentant en Guinée-Bissau. J'ai chargé le Département des affaires politiques et les autres services intéressés du Secrétariat de ne ménager aucun effort pour permettre, le plus rapidement possible, la mise en place du Bureau.

25. On se souviendra qu'une des principales fonctions du Bureau, compte tenu de l'environnement dans lequel il fonctionnera au lendemain du conflit, consistera à "offrir un cadre et une direction politiques pour l'harmonisation et l'intégration des activités du système des Nations Unies dans le pays, surtout pendant la période de transition précédant des élections générales et des élections présidentielles" (voir S/1999/232). À ce propos, je compte écrire à tous les responsables des organisations, programmes, bureaux et fonds du système des Nations Unies, y compris les institutions de Bretton Woods, pour leur demander d'apporter leur soutien au Bureau et à mon Représentant. Sans ce soutien, la réponse globale aux situations au lendemain d'un conflit, que j'avais préconisée dans mon rapport sur les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durable en Afrique (S/1998/318), ne pourra être apportée. Compte tenu de cette approche intégrée, la Coordonnatrice résidente des Nations Unies assumera, outre ses fonctions habituelles, celle d'Adjointe du Représentant du Secrétaire général.

26. Une des autres fonctions principales du Bureau consistera à faciliter, en coopération étroite avec les parties concernées, la mise en oeuvre de l'Accord d'Abuja. Pour qu'il puisse s'acquitter efficacement de cette tâche, mon Représentant travaillera en collaboration avec les États de la région, la CEDEAO et d'autres acteurs à l'intérieur et à l'extérieur de la région.

V. OBSERVATIONS

27. La situation après le conflit en Guinée-Bissau demeure très fragile. L'économie, les services sociaux de base et les institutions publiques doivent tous être reconstruits pratiquement à partir de zéro. Les habitants de la Guinée-Bissau ont besoin d'une paix durable pour reprendre le cours de leurs vies perturbées.

28. J'espère donc vivement que les parties traduiront en mesures concrètes les engagements qu'elles ont pris dans l'Accord d'Abuja. Les mesures importantes qu'elles ont prises jusqu'ici pour appliquer cet accord sont autant de pas dans la bonne direction. À cet égard, je souhaite féliciter tant les dirigeants régionaux que la société civile en Guinée-Bissau des efforts qu'ils ont consenti et de l'appui sans faille qu'ils ont apporté pendant et après la crise. Je tiens en particulier à féliciter le Président Eyadema, Président en exercice de la CEDEAO, pour les mesures opportunes qu'il a prises et la direction qu'il a donnée, qui ont permis aux parties de régler leurs différends pacifiquement et d'oeuvrer ensemble dans un esprit de réconciliation nationale. Je suis encouragé par l'engagement pris par le Président Vieira et le général Mane, en présence du Président de la CEDEAO, de ne plus jamais recourir aux armes. Je suis convaincu que le même esprit de compromis guidera leurs pas lorsqu'ils tenteront de concilier leurs vues divergentes sur la date des prochaines élections générales et présidentielles. L'Organisation des Nations Unies se tient prête à appuyer leurs efforts. Je ne doute pas que le "Groupe des Amis de la Guinée-Bissau", récemment créé à New York sous la présidence de la Gambie, fera de même.

29. Le dévouement, le courage et le sens élevé des responsabilités dont ont fait preuve les troupes de l'ECOMOG dans l'accomplissement de leurs tâches au titre de l'Accord d'Abuja méritent une mention particulière. Je tiens à exprimer ma gratitude aux États Membres qui ont rendu possible le déploiement de l'ECOMOG en Guinée-Bissau et je les encourage, ainsi que les autres États Membres, à verser en temps utile des contributions au Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies établi le mois dernier pour appuyer l'ECOMOG.
